

ADHESION 2022/2023

C'est le moment de renouveler votre adhésion (campagne d'adhésion du 1^{er} Septembre 2022 au 30 octobre 2022)

QUI PEUT ADHÉRER ?

Tous les personnels de Grenoble Alpes Métropole : les agents titulaires ou en retraite, les agents contractuels justifiant d'au moins 3 mois d'ancienneté.

COMMENT ?

Cette adhésion est effective dès le règlement de la cotisation annuelle.

Elle s'établit pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 à **35 euros**.

20 € en chèques Cadhoc vous seront remis en fin de période d'adhésion, soit l'adhésion à 15 € pour cette année.

La qualité de membre se perd par le non-respect du règlement intérieur, le non-paiement de la cotisation annuelle ou à la suite d'une démission ou de la radiation pour motif grave.

LES BÉNÉFICIAIRES

Tout agent adhérent peut faire bénéficier des activités et prestations de l'association à son conjoint et à **ses enfants à charge (avis d'impôt sur revenus 2021 à présenter lors de votre inscription)**, et photocopie du livret de famille.

DOCUMENTS A FOURNIR (pour tous, anciens et nouveaux adhérents) :

- Cotisation de 35 € (chèque ou CB)
- Le présent bulletin d'adhésion
- Photocopie du Livret de Famille (s'il n'est pas fourni, seul l'adhérent sera enregistré)
- Avis d'impôt sur revenus 2021 (Si non fourni pour les séjours et campings, le quotient max sera retenu. Pour les enfants de + de 18 ans à charge le présenter également afin que l'enfant soit ayant-droit)

L'adhérent est réputé avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte celui-ci sans réserve.

Le règlement intérieur est disponible au local des Métropolitains.

Quotient Familial :

Il s'appliquera aux voyages, courts et longs séjours, aux locations-camping

*Calcul du QF adhérent Métropolitains:

(Revenu fiscal de référence N-1 / 12) / Nombre de personnes à charge composant la famille

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



DEMANDE D'ADHESION

SAISON 2022/2023

(1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023)

Permanence tous les jeudis de 10h à 15h
au RI du Forum

metropolitains@grenoblealpesmetropole.fr

Règlement :

Chèque

C.B.

Service : _____ Site : _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse personnelle de l'adhérent

Adresse électronique mail (pour la diffusion des messages de l'association) :

Tél. : _____ (obligatoire)

SITUATION FAMILIALE : _____

(Cette information est nécessaire pour faire bénéficier à vos ayants droit des prestations proposées).

	NOM	Prénom	Date de naissance
Conjoint	_____	_____	_____
Enfants	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____

J'atteste sur l'honneur, de l'exactitude des informations fournies sur ma situation familiale et affirme avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à l'association « Les Métropolitains » et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à _____, le _____ Signature _____

NB : Pour tout changement d'adresse ou de situation familiale en cours d'année, merci de prévenir les membres du bureau.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association « Les Métropolitains » pour la gestion des inscriptions et des services à l'adhérent.

La base légale du traitement est l'exécution du contrat conclu entre l'association et la personne concernée (art. 6.1 b. du RGPD). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les membres habilités de l'association et les tiers autorisés.

Les données sont conservées pendant la saison en cours et sont ensuite archivées à des fins de statistiques et de contrôle.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter metropolitains@grenoblealpesmetropole.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL